

## DÉROULEMENT DES AUDIENCES PUBLIQUES

### CONTEXTE

- La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse se distingue des autres commissions d'enquête l'ayant précédée, notamment par le nombre et le profil hybride (élus/experts) de ses commissaires.
- La formule des audiences publiques de la Commission doit donc être adaptée à sa composition particulière afin d'assurer l'efficacité, la rigueur et la pertinence de ses travaux.
- Cette note présente le fonctionnement des audiences publiques de la Commission, tel qu'adopté par les membres de l'exécutif.

### SCÉNARIOS TYPES

- Avec un total de 12 commissaires, il apparaît impossible de réserver des blocs d'échanges pour tout le monde lors de chaque témoignage. Nous courrions le risque d'assister à des audiences décousues, sans fil conducteur.
- Les tableaux ci-bas présentent les scénarios types pour des audiences de 60, 90 ou 120 minutes.
  - Dans chaque cas, la présidente de la Commission ouvrira l'audition en accueillant le témoin et lui expliquant le déroulement prévu de son témoignage. Elle rappellera les règles et le décorum entourant le mandat de la Commission.
  - Un des deux vice-présidents présentera ensuite le témoin afin de préciser les motifs de sa présence, de même que les enjeux et questions que la Commission souhaite approfondir à travers son témoignage.
  - Une période de 15 minutes sera accordée au témoin pour livrer son témoignage, présenter son mémoire, détailler son point de vue, etc.
  - S'ensuivra une série de 3 blocs d'échanges de 10 minutes avec les commissaires.<sup>1</sup> Ces blocs seront attribués à des commissaires à l'avance, sur suggestion de la direction de la recherche, en fonction des questions à poser au témoin et des enjeux/blocs de recherche attribués à chaque commissaire.
  - Après les blocs d'échanges réservés aux commissaires, la présidente et les deux vice-présidents disposeront d'une période de 10 minutes<sup>2</sup> pour poser les questions qui auraient été omises, demander des précisions sur certains points, revenir sur des enjeux plus cruciaux, etc.
  - Le mot de la fin et la conclusion de l'audience seront la responsabilité de la présidente.

---

<sup>1</sup> Scénario pour une audition type de 60 minutes. Le nombre et la durée des blocs sont appelés à varier dans le cas de témoignage de 90 et 120 minutes. Voir les variantes dans les tableaux à la page 2 et 3.

<sup>2</sup> Idem.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- En tout temps, la présidente demeure maîtresse du bon déroulement des audiences. Elle a toute la liberté d'intervenir au cours des échanges pour recadrer les discussions, demander des précisions et faire les arbitrages qui s'avéreront nécessaires.
- Les deux vice-présidents se partagent la tâche d'octroyer les droits de parole et de faire les transitions entre chaque bloc d'échanges.
  - À cet effet, nous proposons de conserver un certain niveau de flexibilité pour les commissaires. En tout temps, ceux qui n'ont pas de bloc d'échange réservé lors d'une audience pourront signifier aux vice-présidents leur souhait de poser une question supplémentaire au témoin.<sup>3</sup>
  - À leur discrétion, et selon le temps restant, les vice-présidents pourront passer la parole à ces commissaires lors du dernier bloc d'échanges réservé à l'exécutif.

## PRÉPARATION DES AUDIENCES

- La préparation et le partage d'information entre les commissaires seront un élément déterminant du bon déroulement des audiences.
- Deux semaines avant la tenue des journées d'audiences, un projet de scénario détaillé sera présenté pour appropriation et commentaires lors de la rencontre hebdomadaire des commissaires. Ce document précisera les témoins invités et, pour chacun, les commissaires identifiés pour un bloc d'échanges réservé.
- Comme indiqué plus haut, la direction de la recherche proposera une liste de commissaires à intervenir pour chaque témoin en fonction des questions soumises aux témoins et des blocs de recherche attribués aux commissaires. Elle veillera ce faisant à assurer un partage équitable des temps de parole lors de chaque journée/semaine d'audiences.
- Un scénario révisé tenant compte des modifications proposées par les commissaires sera présenté la semaine suivante, toujours lors de la rencontre hebdomadaire, pour adoption finale.
- Les rencontres hebdomadaires des commissaires, de même que les périodes préparatoires et de débriefings à l'horaire seront aussi l'occasion de s'assurer que les angles de questions privilégiés par l'un sont complémentaires aux autres. Pour les commissaires qui n'ont pas de bloc d'échanges réservé lors d'une audience, ce sera aussi le moment de proposer des questions à leurs collègues.

---

<sup>3</sup> Cela pourra se faire simplement à l'aide d'un carton qui sera déposé sur leur pupitre, à la vue des vice-présidents.

### SCÉNARIO TYPE – AUDIENCE DE 60 MINUTES

TEMPS	ACTIONS
0 :00	Mot d'introduction de la présidente (1 minute 30 secondes)
1 :30	Présentation du témoin par un des v.-p. (1 minute)
2 :30	Allocution du témoin (15 minutes)
17 :30	Questions et échanges avec le commissaire 1 (10 minutes)
27 :30	Questions et échanges avec le commissaire 2 (10 minutes)
37 :30	Questions et échanges avec le commissaire 3 (10 minutes)
47 :30	Questions discrétionnaires pour la présidente, les vice-présidents et les autres commissaires (10 minutes)
57 :30	Conclusion de la présidente (2 minutes 30 secondes)
60 :00	Fin de l'audience

### SCÉNARIO TYPE – AUDIENCE DE 90 MINUTES

TEMPS	ACTIONS
0 :00	Mot d'introduction de la présidente (1 minute 30 secondes)
1 :30	Présentation du témoin par un des v.-p. (1 minute)
2 :30	Allocution du témoin (20 minutes)
22 :30	Questions et échanges avec le commissaire 1 (10 minutes)
32 :30	Questions et échanges avec le commissaire 2 (10 minutes)
42 :30	Questions et échanges avec le commissaire 3 (10 minutes)
52 :30	Questions et échanges avec le commissaire 4 (10 minutes)
62 :30	Questions discrétionnaires pour la présidente, les vice-présidents et les autres commissaires (25 minutes)
87 :30	Conclusion de la présidente (2 minutes 30 secondes)
90 :00	Fin de l'audience

**SCÉNARIO TYPE – AUDIENCE DE 120 MINUTES**

<b>TEMPS</b>	<b>ACTIONS</b>
0 :00	Mot d'introduction de la présidente (1 minute 30 secondes)
1 :30	Présentation du témoin par un des vice-présidents (1 minute)
2 :30	Allocution du témoin (20 minutes)
22 :30	Questions et échanges avec le commissaire 1 (10 minutes)
32 :30	Questions et échanges avec le commissaire 2 (10 minutes)
42 :30	Questions et échanges avec le commissaire 3 (10 minutes)
52 :30	Questions et échanges avec le commissaire 4 (10 minutes)
62 :30	Questions et échanges avec le commissaire 5 (10 minutes)
72 :30	Questions et échanges avec le commissaire 6 (10 minutes)
82 :30	Questions discrétionnaires pour la présidente, les vice-présidents et les autres commissaires (35 minutes)
117 :30	Conclusion de la présidente (2 minutes 30 secondes)
120 :00	Fin de l'audience